



2017

RAPPORT DE L'ATELIER

Faits saillants de l'atelier sur les technologies financières tenu par le Bureau de la concurrence : *Stimuler la concurrence et l'innovation dans le secteur des services financiers*

Cette publication n'est pas un document juridique. Elle renferme, à titre de référence, des renseignements d'ordre général. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au texte des lois ou communiquer avec le Bureau de la concurrence.

Pour obtenir des renseignements sur les activités du Bureau de la concurrence, veuillez vous adresser au :

Centre des renseignements
Bureau de la concurrence
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Téléphone : 819-997-4282
Numéro sans frais : 1-800-348-5358
ATS (pour les malentendants) : 1-866-694-8389
Télécopieur : 819-997-0324
Site Web : www.bureaudelaconcurrence.gc.ca

Pour obtenir cette publication sous une autre forme, veuillez communiquer avec le Centre des renseignements du Bureau de la concurrence aux numéros indiqués ci-dessus.

Cette publication est également offerte sur Internet en version HTML à l'adresse suivante :

<http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/04208.html>

Autorisation de reproduire

À moins d'indications contraires, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie et par tout moyen, sans frais et sans autre autorisation du Bureau de la concurrence, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée dans le but d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le Bureau de la concurrence soit identifié comme étant la source de l'information et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle de l'information reproduite ni comme ayant été faite en association avec le Bureau de la concurrence ou avec l'approbation de celui-ci. Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez [demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne](#) ou écrire à la :

Direction générale des communications et du marketing
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Édifce C.D. Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Courriel : ISDE@canada.ca

No de cat. lu54-62/2017F-PDF
ISBN 978-0-660-08428-2

2017-05-01

Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Also available in English under the title: *WORKSHOP REPORT - Highlights from the Competition Bureau's FinTech Workshop: Driving Competition and Innovation in the Financial Services Sector*



RAPPORT DE L'ATELIER

FAITS SAILLANTS DE L'ATELIER SUR LES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES TENU PAR LE BUREAU DE LA CONCURRENCE : *STIMULER LA CONCURRENCE ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS*

INTRODUCTION

Le 21 février 2017, le Bureau de la concurrence (le « Bureau ») a tenu un atelier d'une journée sur les recoupements entre la concurrence, l'innovation et la réglementation dans le secteur canadien des services financiers. L'atelier portait sur les forces concurrentielles en jeu et sur les possibles obstacles à la croissance des technologies financières (parfois appelées « FinTech ») au Canada.

Environ 130 participants du Canada et de l'étranger ont assisté à l'atelier, dont des entrepreneurs ainsi que des représentants d'organismes de services financiers – tant établis que non conventionnels – d'organismes de réglementation canadiens et internationaux et des milieux universitaire et juridique. Plus de 100 participants ont assisté à la diffusion sur le Web.

L'atelier a comporté deux présentations par des conférenciers principaux : [L'ère des perturbations](#), par l'honorable Kevin G. Lynch, Ph. D., délégué du conseil, BMO Groupe financier, et ancien greffier du Conseil privé, ainsi que [Technologies financières, concurrence et innovation : Présentation au Bureau de la concurrence du Canada](#), par Robert D. Atkinson, Ph. D., fondateur et président de l'Information Technology and Innovation Foundation (ITIF) et l'un des grands penseurs nord-américains en économie de l'innovation. Au nombre des panélistes figuraient des chefs de file de divers segments du secteur des services financiers.

Le [programme](#) et les [présentations](#) de l'atelier sont accessibles dans le [portail Web](#) des technologies financières du Bureau.

Le présent document résume les présentations et discussions qui ont eu lieu lors de l'atelier *Stimuler la concurrence et l'innovation dans le secteur des services financiers*. Les opinions exprimées sont celles des panélistes et des participants et ne représentent pas nécessairement les points de vue du Bureau ou du commissaire.

CONTEXTE

Comme plusieurs autres industries, le secteur des services financiers évolue rapidement dans un marché de plus en plus marqué par les technologies numériques. Tel qu'il est mentionné dans le [rapport d'octobre 2016](#) (en anglais seulement) de l'ITIF, les innovations en technologies financières sont appelées à améliorer radicalement la manière dont les consommateurs et les entreprises gèrent leur argent: qu'il s'agisse de transférer des fonds, de faire des paiements, d'épargner, d'investir ou d'emprunter. Mais avant tout, le rapport souligne qu'on ne pourra concrétiser ces avantages sans le soutien actif des décideurs à l'égard de la transformation des technologies financières.

Pour réaliser les avantages concurrentiels que peuvent apporter les innovations en matière de technologies financières, les cadres stratégiques et réglementaires du secteur financier doivent s'adapter. En mai 2016, le Bureau a lancé une étude de marché dans ce secteur (l'« [Étude sur les technologies financières](#) ») afin d'évaluer l'incidence, du point de vue de la concurrence, des technologies financières sur l'industrie des services financiers, les obstacles potentiels à l'entrée de nouvelles entreprises, et la nécessité éventuelle de réviser la réglementation pour promouvoir davantage la concurrence tout en maintenant la confiance des consommateurs envers le secteur.



« Notre objectif ultime est de conseiller les décideurs politiques sur la meilleure façon de favoriser un environnement propice à l'innovation, la croissance et la compétitivité des sociétés canadiennes de technologies financières sur la scène mondiale. » – [Mot d'ouverture du commissaire de la concurrence](#).

L'étude sur les technologies financières porte sur les innovations axées sur la technologie ayant une incidence sur la manière dont les entreprises et les consommateurs du pays recherchent et utilisent le plus souvent des services et des produits financiers dans les trois catégories suivantes : les prêts, les paiements et les conseils financiers.

Prenant appui sur les thèmes qui sont ressortis depuis le lancement de l'Étude sur les technologies financières, l'atelier a fourni au Bureau l'occasion de discuter avec des intervenants du milieu des technologies financières pour parfaire sa compréhension de ce marché en évolution. Il a aussi permis de renforcer le dialogue entre l'industrie et les organismes de réglementation tout en permettant aux intervenants d'échanger des idées et de tirer parti des leçons apprises, contribuant ainsi à définir l'avenir de la concurrence et de l'innovation dans l'industrie des services financiers au Canada.

BILAN DU CANADA EN MATIÈRE D'INNOVATION

Nous avons pu apprendre que le Canada accuse un retard par rapport à de nombreux autres pays en matière d'innovation, tout particulièrement dans le secteur privé. [Dans sa présentation](#), M. Lynch a souligné que, sur la scène internationale, le Canada se classe au 22^e rang en matière d'innovation et au 22^e rang au chapitre des dépenses des entreprises en recherche et développement en proportion du produit intérieur brut. Malgré l'existence d'îlots d'excellence à l'échelle mondiale et de compétences de pointe en matière de recherche dans les universités, nous ne nous classons pas parmi les 15 meilleurs écosystèmes d'innovation au monde, et seulement quatre universités de recherche canadiennes figurent parmi les 100 meilleures au monde.

Un renforcement de l'innovation s'impose dans tous les secteurs de l'économie, y compris dans les services financiers, pour accroître la productivité et la croissance et ainsi améliorer la position concurrentielle du Canada.

D'où vient le retard?

Selon les résultats d'un récent [sondage sur l'adoption des technologies financières mené par Ernst & Young](#) (en anglais seulement), uniquement 8 % des Canadiens utilisent des solutions de rechange aux services financiers des entreprises établies 8 %. La raison première, selon le rapport sur le sondage, est le manque d'information sur les solutions de rechange.

Les discussions tenues au cours de l'atelier ont suggéré que l'adoption des technologies financières est lente parce que le système en place n'est pas défaillant. Bon nombre de Canadiens entretiennent de longue date une relation de confiance avec leurs banques, et les entreprises existantes déploient beaucoup d'efforts pour joindre et satisfaire les clients existants.

M. Atkinson a apporté un certain éclairage, soulignant dans [sa présentation](#) que le changement s'opère extrêmement lentement parce que l'adoption de nouvelles technologies dans le secteur bancaire suppose des changements coordonnés. Les banques en place sont peu incitées à s'éloigner du statu quo, ce qui explique en partie pourquoi la plupart d'entre elles conservent des logiciels anciens ou spécialisés plutôt que de les remplacer par des systèmes intégrés et interexploitables.

M. Lynch a mentionné deux obstacles à la croissance des technologies financières, à savoir les comportements bancaires des consommateurs et la difficulté de prendre de l'expansion dans de petits marchés intérieurs comme le Canada, ce qui met en évidence le besoin de promouvoir une croissance à l'échelle mondiale.

M. Lynch a en outre souligné que les principaux facteurs influant sur la croissance mondiale que sont la libéralisation des échanges commerciaux et les changements technologiques démontrent comment que les technologies financières pourraient améliorer grandement la productivité de la main-d'œuvre. Si la souveraineté subsiste à l'intérieur des frontières, le commerce ne connaît pas de frontières. Le Canada doit continuer de valoriser les échanges commerciaux et d'agir en ce domaine. Comme l'a fait observer M. Lynch, les banques canadiennes exportent déjà certaines expertises particulières.

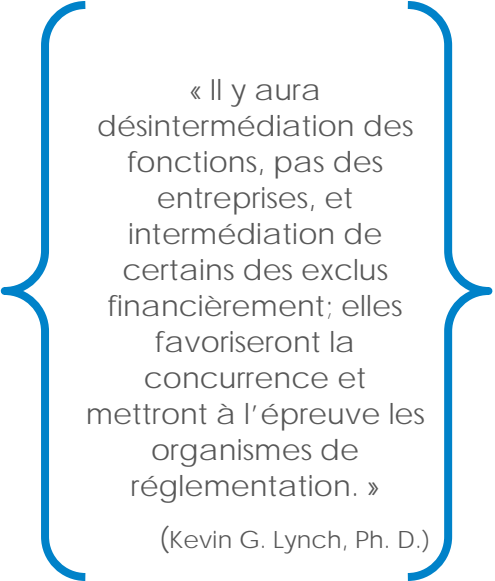
INCIDENCE DE L'INNOVATION FONDÉE SUR LA TECHNOLOGIE – LA PROMESSE DES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES

LA « PERTURBATION » EST LE NOUVEAU MODÈLE OPÉRATIONNEL

Les deux « pôles concurrents » du spectre des technologies financières ont été décrits, d'une part, comme étant les entités déjà en place et leurs anciens systèmes et, d'autre part, comme étant les nouveaux arrivants, qui sont en fait des entreprises de technologie qui mettent au point des logiciels propres à perturber les modèles d'affaires partout dans le monde. Bon nombre d'entre eux tirent parti de l'analyse prédictive à base d'intelligence artificielle et des mégadonnées, et certains acteurs ont recours à des partenariats pour accroître l'efficacité et ajouter une valeur à l'expérience client.

Ce qui est important, selon ce que nous avons entendu, n'est pas l'entité ou la technologie sous-jacente qu'elle utilise, mais l'activité, la fonction économique ou l'objectif que cette technologie appuie (conseils en placement, prêts, assurances ou paiements, par exemple). La « perturbation » découle de la façon dont les services peuvent être fournis.

Les participants à l'atelier se sont entendus pour dire que les technologies perturbatrices et les modèles d'affaires novateurs qui émergent dans le secteur des services financiers peuvent bousculer le statu quo si on leur donne l'occasion d'entrer sur le marché et d'y livrer concurrence.



« Il y aura désintermédiation des fonctions, pas des entreprises, et intermédiation de certains des exclus financièrement; elles favoriseront la concurrence et mettront à l'épreuve les organismes de réglementation. »

(Kevin G. Lynch, Ph. D.)

LA PROMESSE DES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES

Nous avons entendu parler d'une convergence de facteurs de renforcement qui créent des possibilités d'innovation dans le marché des services financiers : la mise à jour des anciens systèmes des joueurs en place, l'évolution des préférences et attentes des consommateurs et la présence de nouveaux acteurs qui saisissent les occasions découlant de la crise financière mondiale de 2008. Si le recours aux technologies dans les services financiers n'a rien de nouveau, les nouveaux arrivants dans ce secteur créent de nouvelles expériences client et tirent parti des attentes changeantes des consommateurs (par exemple la simplicité dans les placements).

Indépendamment des définitions et des facteurs en jeu, les participants étaient d'accord pour dire que les technologies financières sont susceptibles d'apporter de réels avantages aux consommateurs et aux marchés, que l'on pense à l'élargissement des choix, aux gains d'efficacité, à la résilience opérationnelle (découlant du remplacement des anciens systèmes, par exemple), à la réduction des coûts ou encore à la transparence accrue des prix. Cependant, on a fait valoir que la réalisation de telles promesses nécessitera de l'équilibre, de l'envergure (capital et capacité d'exporter l'expertise) et un accès aux données et aux infrastructures (par exemple les systèmes bancaires ouverts).

Par contre, les technologies financières apportent de nouveaux risques en ce qui a trait à la protection des consommateurs, à la cybersécurité et aux risques systémiques (étant donné l'extensibilité des plates-formes sous-jacentes), risques qui devront être pris en compte et atténués.

« L'innovation dans les services financiers offre d'excellentes possibilités d'améliorer le système financier en tirant parti de la technologie et des nouveaux modèles d'affaires, de manière à élargir l'accès aux services financiers et à réaliser des gains d'efficacité... et à accroître leur efficacité en remplaçant les systèmes anciens, et elle apportera apportant peut-être ainsi peut être un certain renforcement de la concurrence et de la contestabilité des marchés liés aux services, ce dont les entreprises et les ménages tireront avantage.
À ces possibilités sera associée la responsabilité de gérer les risques liés aux nouveaux services et technologies..., de manière qu'ils en tirent véritablement avantage.... »

([Carolyn A. Wilkins](#))

DISTINCTION ET SEGMENTATION

Nous avons appris que le secteur des technologies financières a la possibilité de se distinguer afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle, particulièrement au moment où les enfants du millénaire intègrent le marché de travail, augmentent leur revenu et sont insatisfaits de l'expérience client actuelle.

Une théorie proposée consiste à ce que l'innovation arrive à l'intersection où les sources de friction les plus importantes chez les consommateurs croisent les possibilités de bénéfices les plus grandes. Grâce à des systèmes plus souples et moins coûteux, les entreprises du secteur des technologies financières ciblent les segments de la clientèle qu'elles peuvent soutirer aux institutions en place. Elles peuvent alors en faire des créneaux précis, cibler leurs offres et, dans certains cas, se distinguer sur des aspects autres que financiers (p. ex. encadrement des consommateurs pour la prise de bonnes décisions financières).

OBSTACLES ET DÉFIS – POURQUOI LES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES NE REMPLISSENT ELLES PAS LEUR PROMESSE?

Parmi les problèmes les plus importants que connaissent aujourd'hui les entreprises du secteur des technologies financières

et dont les participants ont fait état, mentionnons les difficultés que posent la complaisance et la confiance des consommateurs, l'accès aux données et aux infrastructures, l'offre à grande échelle ainsi qu'un milieu de la réglementation complexe et archaïque.

COMPLAISANCE ET MANQUE DE CONFIANCE

Les participants nous ont indiqué que la méfiance et la complaisance sont des obstacles à la croissance.

Selon [Ernst & Young](#), malgré les solutions de rechange offertes, 31 % des Canadiens seulement ont confiance en la transparence des frais des « cinq grandes banques », et près de 71 % choisissent tout de même l'une des « cinq grandes banques » comme institution financière principale.

La complaisance ou l'inertie des consommateurs serait à l'origine de la lente implantation du secteur des technologies financières au Canada. Toutefois, tout ne repose pas sur les consommateurs. Les participants ont laissé entendre que les entreprises sont à l'aise de faire partie d'un pays riche en ressources et voisin des États Unis, et qu'elles ne ressentent peut être pas le besoin de changer leur façon de faire. C'est ce qu'ils ont appelé l'« effet plateau ».

Nous avons également entendu que le savoir-faire numérique des Canadiens est moins grand que leur savoir-faire financier, ce qui peut expliquer la lenteur de l'implantation du secteur des technologies financières au pays.

ACCÈS ET OFFRE À GRANDE ÉCHELLE

L'accès est un thème qui est souvent revenu au cours de l'atelier et qui a été mentionné durant nos consultations.

Un certain nombre de participants ont parlé de la question de l'accès aux données et aux infrastructures. L'accès aux données sur les consommateurs ou leurs opérations que les consommateurs fournissent peuvent non seulement permettre aux innovateurs du secteur des technologies financières de mieux comprendre leurs clients et d'améliorer les services et les produits qu'ils offrent, mais aussi de mieux se conformer aux diverses exigences réglementaires qui demandent de connaître un client (p. ex., la règle « Bien connaître son client » et les exigences relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux – LBC).

Les participants ont également soulevé des questions concernant l'accès aux infrastructures des services bancaires afin de mieux offrir aux consommateurs des services sans contraintes et d'améliorer l'interopérabilité des services. L'accès à ces infrastructures permet aussi d'accéder plus directement au système de paiements et, de ce fait, de réduire les contraintes entourant les opérations (p. ex. en accélérant ces dernières). Dans l'ensemble, cela signifie aussi d'accéder aux services bancaires de base dont les entreprises du secteur des technologies financières ont besoin, en particulier lorsque les fonds sont détenus en fiducie ou dans un compte de courtage.

Ce défi particulier auquel les entreprises du secteur des technologies financières sont confrontées a été souligné par M. Atkinson : les jeunes entreprises du secteur des technologies financières doivent utiliser les anciens systèmes ou les systèmes d'exploitation ou d'infrastructure des titulaires, qui ne souhaitent peut être pas permettre cette utilisation, même si le client y consent.

D'autres défis mentionnés qui touchent la capacité des entreprises du secteur des technologies financières à accroître suffisamment l'offre de leurs produits concernent le recrutement d'employés compétents et l'obtention de capitaux au delà de l'étape du démarrage (c. à d. au delà de dix millions de dollars).

FARDEAU CUMULATIF ET INCERTITUDE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

La nécessité de mettre en place un cadre réglementaire adéquat et équilibré n'a pas été contestée. Les participants ont fait observer que les nouveaux concurrents, en particulier, reconnaissent le rôle essentiel que peut jouer la réglementation pour gagner la confiance des consommateurs.

Ils nous ont indiqué que le cadre réglementaire du Canada qui régit les services financiers est complexe et fragmenté. De nombreux organismes de réglementation ont divers mandats et divers points de vue (p. ex. protection des consommateurs, intégrité du marché, LBC, ainsi que stabilité et sécurité du système financier et politique monétaire), et les règlements ne sont pas tous identiques d'une province ou d'un territoire à l'autre, d'un pays à l'autre, et même au sein de ces administrations.

Bien qu'individuellement ces règlements puissent être judicieux, nous avons appris que ce fardeau réglementaire cumulatif et le manque de clarté quant à leur application créent un obstacle pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs. En outre, certaines entreprises de technologies financières mènent leurs activités en dehors du milieu réglementé (la question ici n'est pas de savoir s'ils ne devraient pas), et les organismes de réglementation ont de la difficulté à les surveiller et à cerner les risques.

« Pour les organismes de réglementation, il s'agit de trouver un compromis entre les gains tirés de l'innovation et de la concurrence et les facteurs inconnus de la résilience face aux cyberattaques et à la fraude, aux risques liés aux systèmes, à la transmission monétaire et à la protection des consommateurs. »

« En théorie, la réglementation financière devrait favoriser la concurrence efficace, assurer la protection des consommateurs ainsi que maintenir la stabilité du système et l'intégrité du mécanisme de transmission de la politique monétaire. En réalité, tous ces éléments se combinent : les règlements fondés sur les principes et ceux fondés sur les obligations, la coordination et la fragmentation entre les administrations nationales, la certitude et l'incertitude (par exemple l'extraterritorialité). »

(Kevin G. Lynch, Ph. D.)

SUIVRE LE RYTHME : UN DÉFI D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

Il est de plus en plus difficile de gérer et de prévoir les risques futurs en matière de réglementation en cette ère numérique et interconnectée. Plus particulièrement, les participants nous ont dit que le fait de mener des activités dans un environnement numérique avec des monnaies virtuelles, l'anonymat des opérations et des plates formes et des quantités de données phénoménales ouvre la porte à des risques et à des vulnérabilités qui peuvent être exploités dans un contexte de crimes financiers, et peut poser d'importants défis en matière de surveillance (p. ex. répercussions sur la protection de la vie privée ou questions concernant la tenue de dossiers).

Les participants ont également reconnu que le cadre réglementaire actuel est fondé sur l'entité, est normatif et n'est pas rédigé de façon à tenir compte de l'évolution constante des technologies. Par exemple, les innovations dans le secteur des technologies financières ne cadrent pas parfaitement avec les exigences applicables aux valeurs et fondées sur les interactions en personne.

Bien que les objectifs puissent être valables, il peut être difficile de mettre en œuvre un règlement normatif dans un environnement numérique. S'il est trop strict, ce règlement réduira la souplesse des entreprises et leur capacité de s'adapter à la demande du marché, au même titre qu'il réduira la souplesse dont les organismes de réglementation ont besoin pour s'adapter au marché en évolution. Au cours des discussions, les participants ont, par exemple, mentionné les exigences relatives à la règle de « Bien connaître son client », la LBC, la vérification de l'identité, le coût d'emprunt, l'utilisation du télécopieur pour certaines tâches et les signatures manuscrites, qui sont mal adaptées aux fournisseurs de services exclusivement numériques.

Certains participants ont parlé d'un écart entre l'enthousiasme des organismes de réglementation à l'égard du changement et la rigidité du personnel chargé de l'application des règlements au quotidien.

Un autre obstacle éventuel est la dépendance des titulaires envers les normes actuelles. Il est possible que ces derniers soient réticents à ce que les normes changent puisque ceci pourrait engendrer le développement de substituts à leurs services.

POSSIBILITÉS ET SOLUTIONS – QUE PEUT-ON FAIRE POUR QUE LES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES RESPECTENT LEUR PROMESSE?

À la suite des discussions sur les obstacles et les défis soulevés par les participants à l'atelier, un certain nombre d'idées et de possibilités ont été mises de l'avant en vue d'accroître l'innovation et la concurrence dans le secteur des technologies financières au Canada.

TIRER PARTI DE LA « MARQUE » ET DU CARACTÈRE UNIQUE DU CANADA

Bien que le Canada soit perçu comme n'ayant pas un aussi bon rendement qu'il le pourrait en matière d'innovation, la « marque » canadienne et notre réputation pour ce qui est de notre cadre de services financiers stable et robuste sont excellentes, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Notamment, plusieurs conviennent que le Canada a un avantage comparatif pour ce qui est de l'innovation dans le secteur des services financiers en raison de son système bancaire concentré et très solide et des grands talents du secteur « technologique », en particulier dans le corridor Waterloo-Toronto. C'est aussi au Canada que se trouve l'unique logiciel d'informatique quantique au monde.

La crise financière mondiale a également mis en évidence la capacité du Canada à devenir un chef de file. Nous avons appris que le Canada pouvait tirer parti de sa marque, de sa réputation et de son caractère unique, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en créant des pôles et des grappes dans les créneaux des technologies financières où le Canada peut l'« emporter » sur le marché mondial, par exemple en ce qui touche l'intelligence artificielle et l'informatique quantique.

CONSIDÉRATIONS À L'INTENTION DES ORGANES DE RÉGLEMENTATION ET DES DÉCIDEURS

APPROCHE RÉGLEMENTAIRE ÉQUILBRÉE, DYNAMIQUE ET HABILITANTE

Les organes de réglementation jouent un rôle important dans la mise en place et l'habilitation de l'innovation dans le secteur des services financiers. Ils doivent s'efforcer de réduire autant que possible le décalage réglementaire inévitable et avec autant de prévoyance que possible. Par conséquent, ils doivent favoriser un environnement réglementaire flexible et dynamique qui permet aux innovations actuelles et futures en matière de technologies financières de se développer et de croître.

Nous avons appris que cela peut se faire par l'adoption d'une approche réglementaire équilibrée, fondée sur des principes et des fonctions, neutre sur le plan technologique, axée sur les risques appropriés, harmonisée et « allégée ».

La bonne approche réglementaire consiste à trouver un équilibre entre la possibilité de bénéficier des avantages qu'offre l'innovation en matière de technologies financières (comme l'efficacité et l'optionnalité) et la résilience attendue et appropriée en matière de sécurité et de solidité financières et de protection des consommateurs. Certains acteurs en matière de technologies

« Ce sur quoi nous devrions nous concentrer, ce n'est pas sur le fait que les règlements doivent tous être les mêmes, mais que les protections soient semblables. »

(Robert D. Atkinson, Ph. D.)

financières souhaitent une plus grande réglementation pour accroître la confiance ainsi que pour soutenir la croissance et l'expansion. Il s'agit de recourir aux bons principes, à des principes qui vont au-delà des produits, des entités ou des institutions précis, et de la nécessité d'y inclure les besoins de l'industrie et des consommateurs.

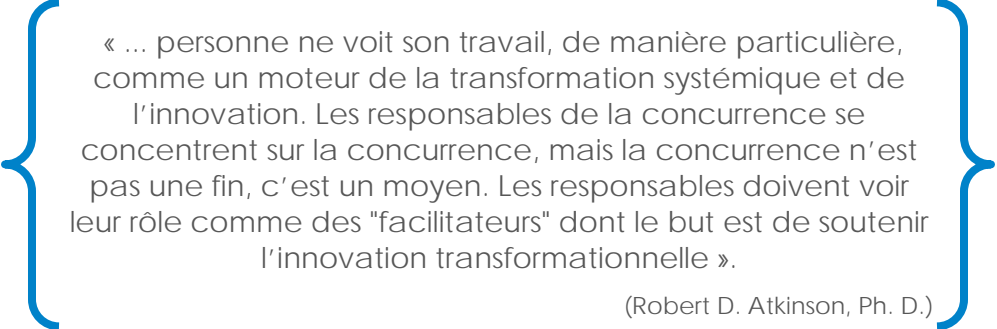
Et, bien qu'une réglementation appropriée soit nécessaire, les acteurs des technologies financières n'exigent pas tous un même niveau de réglementation. En outre, une plus grande harmonisation réglementaire à l'échelle nationale et internationale est plus « habilitante ». Nous devons prendre en considération ce qui se passe dans d'autres pays (avoir une vision plus large) et ne pas penser seulement à ce que nous devons restreindre à l'intérieur de nos frontières. L'objectif de la réglementation consiste à modifier les comportements. Une réglementation allégée pourrait être plus propice à l'avancement de l'innovation (ou pourrait au moins assurer une meilleure harmonisation).

FACILITER LA CONCURRENCE ET L'INNOVATION

Nous avons appris qu'il ne suffisait pas que les organes de réglementation ne causent pas de torts, ils doivent s'engager réellement et créer un environnement favorable et responsable qui favorise l'innovation.

Des initiatives telles que la [Rampe de lancement de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario \(CVMO\)](#) et le projet Jasper de la Banque du Canada ont été cités comme des moyens permettant aux organes de réglementation de créer un tel environnement. La Rampe de lancement de la CVMO fournit à l'industrie du soutien et des conseils sur le cadre réglementaire applicable et sur la façon dont il s'applique à ses modèles opérationnels; quant à la Banque du Canada, elle explore les applications potentielles de la technologie de registre distribué dans le cadre du Projet Jasper.

On a aussi mentionné que, dans les pays où la concurrence a été ajoutée au mandat de l'organe de réglementation, la poursuite des technologies financières en a été dynamisée.



« ... personne ne voit son travail, de manière particulière, comme un moteur de la transformation systémique et de l'innovation. Les responsables de la concurrence se concentrent sur la concurrence, mais la concurrence n'est pas une fin, c'est un moyen. Les responsables doivent voir leur rôle comme des "facilitateurs" dont le but est de soutenir l'innovation transformationnelle ».

(Robert D. Atkinson, Ph. D.)

PRÉCONISER UN SYSTÈME BANCAIRE ET UN ACCÈS OUVERTS

Nous avons beaucoup entendu parler des avantages potentiels de la mise en place d'un système bancaire ouvert, et de l'exemple du Royaume-Uni.

Dans le rapport de 2016 de l'autorité chargée de la concurrence et des marchés (Competition and Markets Authority [CMA]) du Royaume-Uni intitulé [Making Banks Work Harder For You](#) (en anglais seulement), l'autorité a conclu que les banques plus anciennes et plus importantes ne se livrent pas suffisamment concurrence pour attirer des clients. Les banques plus petites et plus récentes ont du mal à croître, ce qui signifie que plusieurs personnes paient plus qu'ils ne le devraient et ne bénéficient pas de nouveaux services ni des avantages qu'il y a à changer de fournisseurs. Pour résoudre ce problème, la CMA met en œuvre une série de vastes réformes imposant notamment aux banques l'obligation de mettre en place un système bancaire ouvert d'ici le début de 2018, ce qui pourrait faire en sorte que le principe de concurrence fonctionne mieux. Un système bancaire ouvert permet aux consommateurs et aux petites entreprises d'avoir une plus grande maîtrise sur leurs fonds en partageant leurs données avec des tiers. La technologie de l'interface de programme d'application (« API ») permettra à des tiers d'accéder aux données des clients et de comparer les options disponibles en matière de services financiers, ce qui pourrait même les inciter à changer de fournisseur. Les consommateurs

seront également en mesure de gérer et de déplacer des fonds entre différents comptes et différentes banques par l'intermédiaire d'un seul fournisseur. La réglementation aidera ces tiers à gagner la confiance des consommateurs.

Les réformes font partie d'une démarche plus vaste vers la mise en place d'un système bancaire ouvert qui comprend la [Directive sur les services de paiement 2 révisée \(DSP 2\)](#) de l'Union européenne (en anglais seulement), et elles reconnaîtront les institutions financières non bancaires comme des acteurs légitimes du marché qui devront se conformer à des règlements mieux adaptés à leurs activités.

Bien que le Royaume-Uni ait considérablement simplifié le changement de fournisseur, peu de consommateurs changent de fournisseur de services financiers. Par conséquent, même si un système bancaire ouvert offre une occasion équitable d'accéder aux données et aux infrastructures nécessaires pour concurrencer les banques sur le marché, les technologies financières doivent mettre au point une proposition de valeur pour que les consommateurs utilisent leurs services.

Selon M. Atkinson, bien qu'il reste des défis à surmonter, le système bancaire ouvert est substantiellement un modèle plus efficace, à moindre coût, plus mondialisé et plus favorable au consommateur.

MOBILISATION ET ORIENTATION DES INTERVENANTS

Nous avons entendu parler de la nécessité et de la possibilité pour le gouvernement, en particulier les organes de réglementation de la surveillance financière, d'indiquer publiquement s'il estime qu'il y a des risques systémiques particuliers liés aux innovations dans le secteur des technologies financières au Canada. Une telle démarche pourrait alléger les préoccupations des investisseurs, et donc les disposer davantage à investir dans les projets de nouveaux venus.

Il a également été suggéré que le Canada suive l'exemple d'autres pays qui fournissent des renseignements sur la réglementation et en améliorent la clarté, par exemple, au moyen d'un service de conseils en matière de réglementation qui sert de point de contact entre l'organe de réglementation et les entreprises de technologies financières, et aide les nouveaux venus à naviguer dans le cadre réglementaire.

LA COLLABORATION EST ESSENTIELLE

Progresser au même rythme que les changements est un défi tant pour le secteur privé que le secteur public. Toutefois, on assiste à l'émergence d'initiatives de collaboration et de partenariats afin de gérer et de surmonter ces défis.

« J'aimerais souligner l'importance de la collaboration, non seulement entre les organes de réglementation au Canada et à l'étranger, mais aussi avec le secteur privé. Nous avons appris qu'il était important de bien comprendre les modèles d'affaires et les technologies des deux côtés afin que, lorsque nous progressons, nous avançons ensemble dans la bonne direction. »

[\(Carolyn A. Wilkins\)](#)

PARTENARIATS ENTRE LES ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES FINANCIÈRES

Pour paraphraser Sir John Hicks, économiste de renom, les banques canadiennes ont longtemps mené une « vie tranquille » et peu dérangement. Les profits des banques ont été stables et la confiance a toujours été grande. Toutefois, les banques se rendent vite compte maintenant qu'elles doivent s'adapter si elles veulent demeurer concurrentielles en cette période d'évolution rapide.

M. Atkinson a noté que les acteurs du marché pourraient prospérer s'ils prenaient bonne note de ces paroles de l'expert en

innovation Clayton Christensen : « Si une entreprise souhaite cannibaliser votre marché, il serait bien plus avantageux que cette entreprise soit la vôtre, plutôt que celle d'un concurrent. » Nous avons appris que la collaboration entre les entreprises en démarrage et les institutions établies peut conduire à des résultats excellents pour les deux parties : que ce soit en comblant les lacunes en matière de services ou en offrant de la souplesse et de la créativité pour accélérer l'évolution des services existants (p. ex. la mise à jour des systèmes existants). Pour les entreprises en démarrage, ce partenariat est un moyen d'accéder à l'infrastructure existante et à la technologie d'une plate forme existante et de réaliser des économies d'échelle plus rapidement.

Beaucoup voient également ce type de partenariat comme un moyen pour les entreprises en démarrage d'exploiter les marques établies, fiables et réglementées des acteurs sur le marché afin d'offrir une plus grande assurance à l'utilisateur final (c.-à-d., un label de qualité reconnu et réglementé).

COLLABORATION ENTRE LES ORGANES DE RÉGLEMENTATION ET L'INDUSTRIE

Les organes de réglementation ont encore des choses à découvrir en ce qui concerne les technologies financières sur le marché, ce qui démontre l'importance pour les responsables des politiques et des règlements de continuer de participer et d'échanger des idées avec tous les intervenants avant de publier une nouvelle politique.

Il ne fait aucun doute que la collaboration entre les organes de réglementation et l'industrie est nécessaire pour que les politiques et les règlements soient « adéquats » et fassent progresser l'innovation.

« Le principal thème que vous entendrez à l'avenir est le partenariat. Des partenariats entre les organes de réglementation, les acteurs du marché et les entreprises en démarrage sur les questions auxquelles ils sont confrontés... plus nous collaborerons au sujet des principes, et plus nous serons avantagés grâce à cela. »

([Michael Katchen](#))

La clé est d'assurer la diversité des commentaires et des points de vue des intervenants. L'initiative de la Réserve fédérale américaine qui a réuni des représentants de différents segments de l'industrie (petites, moyennes et grandes institutions financières, consommateurs et commerçants), qui ont décidé collectivement des moyens d'améliorer le système de paiement américain, illustre l'importance de la collaboration des secteurs public et privé pour en arriver à un objectif précis (ou « une mission »), les innovateurs des technologies financières ayant participé réellement au processus décisionnel.

Les participants ont discuté de diverses interventions en matière de réglementation. Par exemple, on a mentionné que des pays comme le Royaume-Uni (projet Innovate de la FCA), l'Australie, Singapour, Hong Kong, la Malaisie et les États-Unis (projet Catalyst) ont essayé de mettre en place un cadre réglementaire « allégé » comportant des initiatives collaboratives telles que les pôles d'innovation et une réglementation suivant le modèle de bac à sable. Les pôles d'innovation agissent comme des équipes dédiées auxquelles les entreprises peuvent s'adresser, obtenir de l'aide pour comprendre les règlements et obtenir un certificat d'enregistrement sur la base d'une exemption (dans certains cas). Les bacs à sable aident les entreprises de technologies financières en leur permettant d'expérimenter et ils aident les organes de réglementation en leur permettant de surveiller ces dernières, de comprendre les obstacles négligés et de surveiller les risques susceptibles de devoir être traités. La CVMO a tenté d'intégrer ces deux concepts à l'initiative de la Rampe de lancement, en fournissant des conseils informels aux entreprises de technologies financières à un stade précoce sur la façon dont la réglementation des valeurs mobilières s'applique à elles et en proposant des approches souples pour répondre aux exigences réglementaires.

Les participants ont aussi parlé de l'idée d'un passeport réglementaire comme moyen de collaboration pour favoriser l'harmonisation de la réglementation ainsi que faciliter l'exportation de l'expertise et du talent. Un système de passeport pourrait signifier qu'une fois qu'une technologie financière est établie dans un pays, elle peut être plus rapidement opérationnelle dans un autre.

Enfin, nous avons appris que le Royaume-Uni et Singapour sont des chefs de file dans le monde des technologies financières, car leurs gouvernements ont assumé des rôles non seulement pour établir une bonne politique, mais aussi pour collaborer et favoriser le dialogue dans la communauté des technologies financières (par exemple la création d'Innovation Finance au Royaume Uni et du festival des technologies financières MAS à Singapour).

COLLABORATION ENTRE LES ORGANES DE RÉGLEMENTATION

Tous les organes de réglementation au Canada suivent la situation de très près : tous les participants sont déterminés à travailler de concert pour créer un cadre de réglementation à la fois judicieux et novateur.

La nécessité d'une collaboration continue entre les organes de réglementation pour harmoniser et clarifier les activités de surveillance du secteur des services financiers a été soulignée, ainsi que la nécessité d'établir un plus grand nombre de points de contrôle circonspects et réguliers.

Dans la mesure où nous voulons devenir un chef de file dans ce secteur, le Canada pourrait tirer des leçons des expériences de l'Australie, de Hong Kong et des États-Unis. Grâce à la mise en place, à l'échelle nationale, d'une stratégie ou d'un champion en matière de technologies financières au sein du consortium des organes de réglementation des services financiers, le Canada pourrait mieux réaliser le plein potentiel des technologies financières.

PROCHAINES ÉTAPES

L'atelier a permis au Bureau de recueillir de précieux renseignements auprès des principaux intervenants sur les problèmes émergents et les solutions possibles pour favoriser la concurrence et l'innovation dans le secteur des technologies financières.

Les résultats des discussions guideront l'étude sur les technologies financières, de même que les recommandations finales sur la manière de stimuler la concurrence et l'innovation dans le secteur des services financiers. Ces résultats et ces recommandations seront publiés d'ici la fin de 2017.